



Les Normandes plus exposées que les Normands à la pauvreté du fait de leur situation familiale

En Normandie, les femmes vivent moins souvent en couple que les hommes, ce qui peut les rendre plus vulnérables à la pauvreté. En effet, les inégalités de revenu et de pauvreté monétaire entre femmes et hommes sont notamment exacerbées par les situations de monoparentalité, plus souvent vécues par les femmes. Certaines formes de transferts, prestations sociales ou pensions alimentaires, permettent de réduire ces inégalités. La pauvreté monétaire demeure néanmoins très répandue au sein de cette population. Au-delà de cette situation de pauvreté monétaire, sous l'angle plus large des conditions de vie, les femmes apparaissent en Normandie moins favorisées que les hommes dans la plupart des territoires. Dans certains contextes cependant - personnes seules de moins de 60 ans et couples avec enfants - les femmes semblent en moyenne disposer de conditions plus avantageuses que les hommes.

Jonathan Brendler, Camille Hurard (*Insee Normandie*)

La lutte contre la pauvreté est un objectif majeur de l'État et le plan d'action pour mettre en œuvre l'égalité réelle entre les femmes et les hommes s'inscrit dans cet objectif. Comme dans tous les domaines de l'action publique, il convient d'appréhender ce phénomène en comparant la situation de celles et ceux qui le vivent, ce que vise cette étude réalisée avec le concours de la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Ainsi, l'analyse comparée des revenus des femmes et des hommes vivant seuls d'une part, des femmes et des hommes vivant seuls avec leurs enfants d'autre part, apporte un éclairage sur les différences de niveaux de vie et de pauvreté entre les femmes et les hommes.

Avec ou sans enfant, les femmes vivent plus souvent seules que les hommes

La monoparentalité concerne en Normandie un ménage fiscal sur dix (*définitions ; figure 1*). Dans plus de trois quarts des cas,

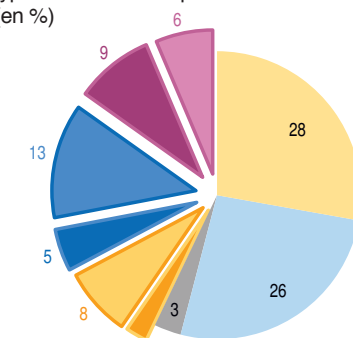
le parent est une femme. Ce déséquilibre est un peu plus accentué dans le département plus urbain de la Seine-Maritime. Par leur espérance de vie plus élevée, les femmes vivent également plus souvent seules que les hommes. Ainsi, deux tiers des femmes seules ont 60 ans ou plus contre seulement un tiers des hommes seuls. La part des femmes vivant seules est plus importante dans les départements plus ruraux de l'Orne et de la Manche, dont la population est plus âgée. À l'inverse, elle est moins fréquente dans l'Eure, département le plus jeune de la région (17 % de ménages constitués d'une femme seule contre 20 % dans l'Orne et 19 % en Normandie).

Les femmes seules avec enfants ont un niveau de vie bien plus faible

Le niveau de vie (*définitions*) des personnes vivant seules ou en situation de monoparentalité est inférieur à celui de l'ensemble de la population normande (*figure 2*). Les différences de niveau de

1 Les femmes sont plus nombreuses à ne pas vivre en couple

Répartition des ménages fiscaux selon le type et le sexe de la personne de référence (en %)



- Femme seule de moins de 60 ans
- Homme seul de moins de 60 ans
- Femme seule de 60 ans ou plus
- Homme seul de 60 ans ou plus
- Femme seule avec enfants
- Homme seul avec enfants
- Ménage complexe
- Couple sans enfant
- Couple avec enfants

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

vie entre femmes et hommes sont peu marquées parmi les personnes seules de moins de 60 ans. En revanche, aux âges plus avancés, les niveaux de vie sont plus importants et les écarts se creusent en faveur des hommes. Ainsi, le niveau de vie des hommes seuls de 60 ans ou plus excède de 7 % celui des femmes dans la même situation. Les ménages monoparentaux cumulent des niveaux de vie relativement bas et un écart femmes-hommes plus important (12 % en faveur des hommes). Chez les personnes seules, le système socio-fiscal (*définitions*) tend à réduire les inégalités de niveau de vie entre femmes et hommes. Pour les situations de monoparentalité, les mécanismes de transfert permettent de réduire encore plus sensiblement les écarts. Le niveau de vie médian des femmes seules avec enfants est finalement supérieur à leur revenu avant impact du système socio-fiscal, progressant de près de 200 € par mois. En effet, les prestations sociales représentent une part importante de leur revenu disponible (21 % pour les femmes seules avec enfants contre 7 % pour les hommes dans la même situation et 6 % pour l'ensemble des ménages fiscaux normands).

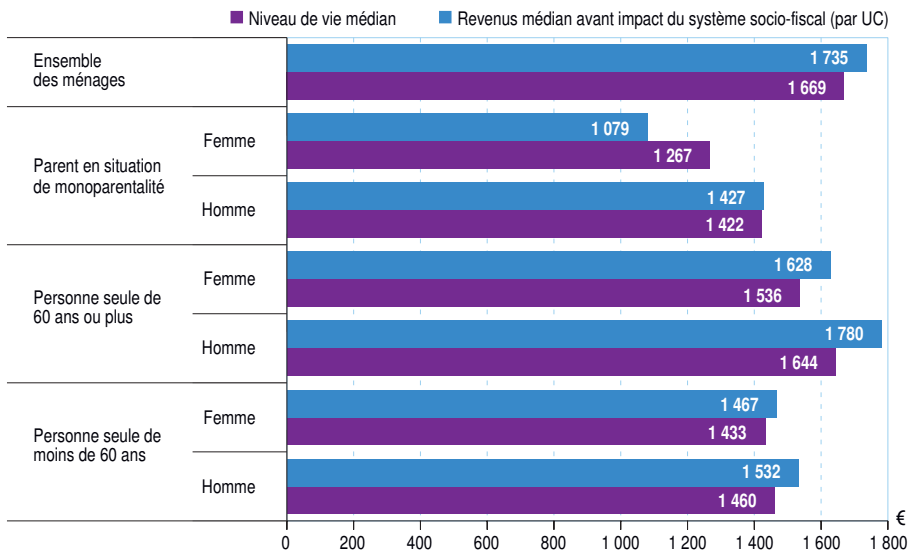
La monoparentalité creuse les inégalités de pauvreté monétaire entre femmes et hommes

À l'instar des écarts de niveau de vie entre femmes et hommes en situation de monoparentalité, le taux de pauvreté (*définitions*) des femmes qui élèvent seules leurs enfants est nettement supérieur à celui des hommes dans le même cas. Près d'une femme sur trois en situation de monoparentalité vit sous le seuil de pauvreté contre un homme sur quatre dans la même situation (*figure 3*). Cet écart dépasse dix points en Seine-Maritime, se situe autour de huit points dans l'Eure, la Manche et l'Orne et entre six et sept points dans le Calvados. En outre, les femmes en situation de monoparentalité résident plus souvent que les hommes dans un quartier prioritaire de la ville : 13 % d'entre elles vivent dans ces quartiers urbains où se concentrent des difficultés sociales, contre 7 % pour les hommes seuls avec enfants et un peu moins de 6 % pour l'ensemble des ménages.

Les écarts apparaissent plus faibles parmi les personnes seules et ceux-ci sont plutôt favorables aux femmes : 11 % des femmes seules de 60 ans ou plus vivent sous le seuil de pauvreté contre 12 % des hommes du même âge. Ces dernières sont moins souvent en situation de pauvreté dans la Manche, le Calvados et surtout l'Orne où l'écart en leur faveur est supérieur à quatre points. En revanche, leur situation est un peu plus souvent précaire dans l'Eure et la Seine-Maritime. Parmi les personnes seules de moins de 60 ans, ces disparités sont encore moins marquées. Le taux de pauvreté est plus favorable aux femmes

2 Le niveau de vie des femmes est souvent inférieur à celui des hommes

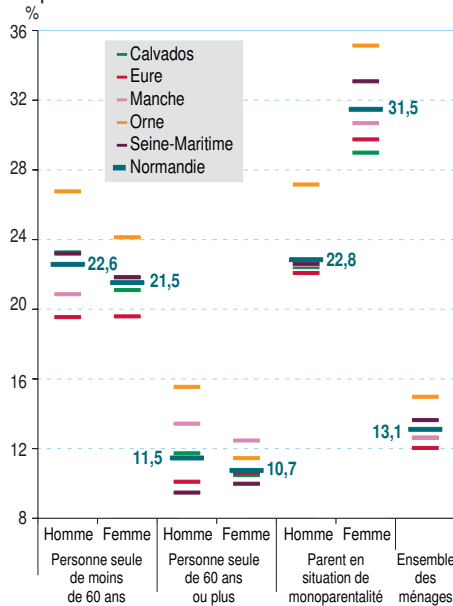
Niveau de vie et revenus avant impact du système socio-fiscal médian mensuel par type de ménage fiscal en euros (par UC)



Note de lecture : les femmes en situation de monoparentalité déclarent un revenu médian de 1 079 euros avant impact du système socio-fiscal. Après transferts, elles disposent d'un niveau de vie médian de 1 267 euros.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

3 Des disparités encore plus fortes en Seine-Maritime pour les familles monoparentales

Taux de pauvreté par type de ménage fiscal et département



Note de lecture : le taux de pauvreté des femmes seules de moins de 60 ans en Normandie est de 21,5 % contre 22,6 % pour les hommes seuls. L'écart femmes-hommes est donc défavorable aux hommes. Cette situation est particulièrement marquée dans l'Orne.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015

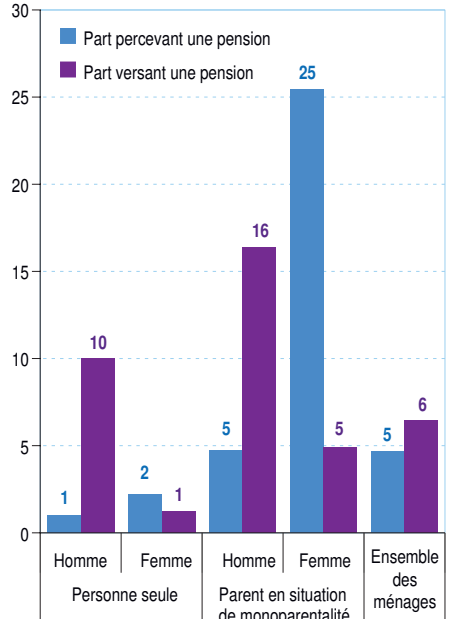
en Seine-Maritime, dans le Calvados et dans l'Orne. Il est équilibré dans l'Eure et légèrement défavorable aux femmes dans la Manche.

Un quart des femmes seules avec enfants perçoivent une pension alimentaire

Composante parfois non négligeable des revenus des ménages, les prestations afférentes aux séparations (pensions alimen-

4 Les hommes versent plus souvent des pensions alimentaires que les femmes

Part des ménages fiscaux percevant ou versant une pension alimentaire



Note de lecture : 10 % des hommes seuls versent une pension alimentaire contre 1 % des femmes seules. 5 % des hommes en situation de monoparentalité perçoivent une pension alimentaire contre 25 % des femmes dans la même situation.
Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2015.

taires, prestations compensatoires en cas de divorce, pensions versées à un enfant, etc.) peuvent dans une certaine mesure corriger des inégalités de situation entre femmes et hommes. Ainsi, une femme vivant seule avec ses enfants sur quatre perçoit une pension alimentaire contre un homme sur vingt en situation de monoparentalité (*figure 4*). Les montants perçus par les femmes dans cette situation sont aussi plus élevés en

moyenne (290 € par mois contre 265 € pour les hommes dans le même cas). Elles sont également plus nombreuses à déclarer des frais de garde d'un enfant de moins de 6 ans (7 % contre 4 % des hommes dans la même situation). Les hommes, qu'ils vivent seuls ou avec leurs enfants, sont quant à eux plus nombreux à verser une pension.

Sur le plan des conditions de vie, les femmes sont généralement moins favorisées que les hommes

Parfois présentée en termes de pauvreté « objective », la pauvreté monétaire ne suffit pourtant pas à traduire l'ensemble des situations défavorisées ou de privations ressenties. Un indicateur synthétique résumant certaines caractéristiques individuelles permet de compléter l'approche purement monétaire de la pauvreté avec une approche par les « privations » (liées par exemple aux conditions de logement difficiles, au chômage, aux faibles niveaux de diplôme, à l'éloignement aux services ou au lieu de travail, etc. ; *méthodologie*). Selon cette mesure, les femmes apparaissent en moyenne plus défavorisées que les hommes en Normandie (-0,2 point pour les femmes en moyenne ; *figure 5*).

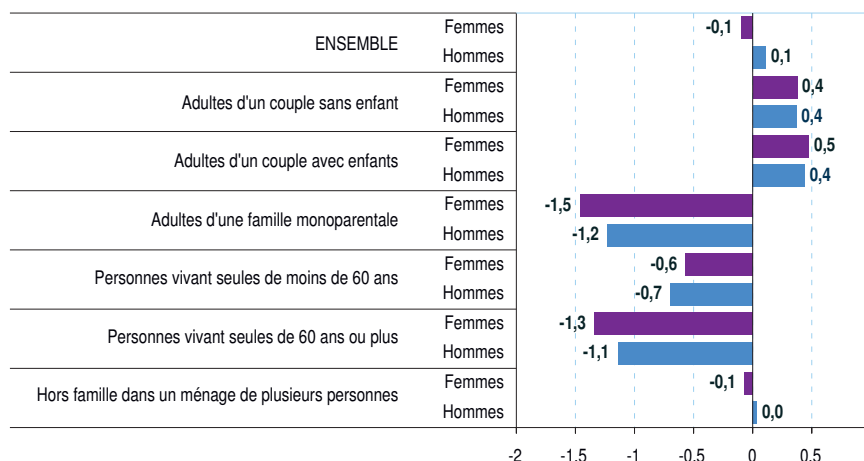
Les écarts entre les femmes et les hommes varient selon le type de ménage. Des différences importantes existent entre les parents élevant seuls leurs enfants. Dans ce contexte familial particulièrement défavorisé, les femmes apparaissent plus encore en difficulté que les hommes. En effet, les mères de familles monoparentales ont généralement plus d'enfants à charge que les pères dans la même situation, avec des conditions de logement plus difficiles, et sont plus souvent sans emploi. En comparaison, les couples sans enfant constituent un cadre plus égalitaire. En revanche, des écarts favorables aux femmes apparaissent entre adultes d'un couple avec enfants, notamment du fait de l'éloignement au lieu de travail plus marqué pour les hommes, ainsi qu'entre adultes vivant seuls de moins de 60 ans. Pour ces derniers, ce sont les écarts de qualification et de niveaux de diplôme qui pénalisent les hommes. À l'inverse, mais pour des raisons similaires, les femmes seules âgées de 60 ans ou plus sont moins favorisées que les hommes dans la même situation.

Les femmes défavorisées dans une très grande majorité de territoires

Les femmes sont moins favorisées que les hommes dans presque tous les territoires normands (*figure 6*). Dans 32 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sur les 72 de Normandie, les femmes cumulent un écart négatif vis-à-vis de la moyenne régionale et vis-à-vis des hommes résidant dans le même territoire. C'est notamment le cas des EPCI les plus peuplés de la région (Métropole Rouen Normandie,

5 Des femmes encore plus défavorisées lorsque les situations sont déjà défavorables

Moyenne de l'indicateur synthétique portant sur les conditions de vie, selon le mode de cohabitation et le sexe (en point)



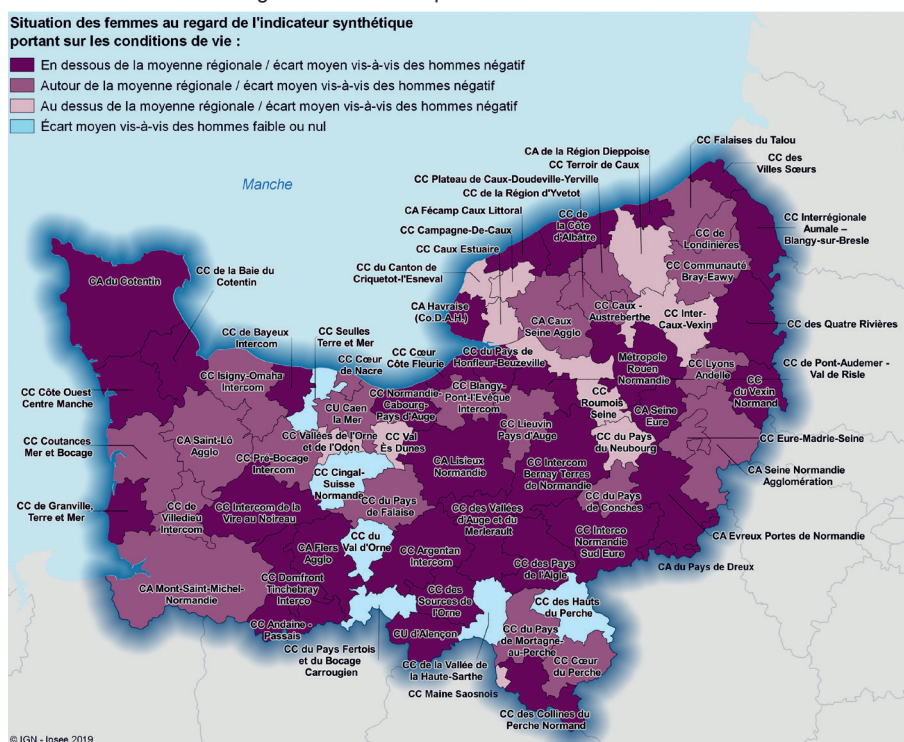
Champ : population des ménages hors enfants

Note de lecture : la moyenne de l'indicateur portant sur les conditions de vie est, pour les femmes en situation de monoparentalité, inférieure de 1,5 point à la moyenne régionale. Pour les hommes dans la même situation, la moyenne est inférieure de 1,2 point.

Sources : Insee, recensement de la population 2015-exploitation complémentaire, base permanente des équipements 2015, dispositif SRCV 2015

6 Des situations plus difficiles pour les femmes dans la plupart des EPCI

Situation des femmes au regard de l'indicateur portant sur les conditions de vie



Champ : population des ménages hors enfants.

Sources : Insee, recensement de la population 2015-exploitation complémentaire, base permanente des équipements 2015, dispositif SRCV 2015

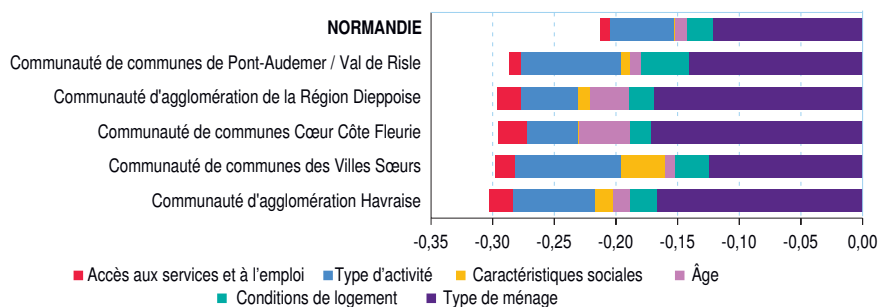
CA Havraise, CA du Cotentin, etc.). Les différences de situations familiales sont plus marquées dans ces territoires (*figure 7*) : les femmes vivent plus souvent seules ou sont plus fréquemment mères de famille monoparentale, situations parfois synonymes d'isolement social ou relationnel. En outre, elles possèdent moins souvent une voiture et se trouvent ainsi plus limitées dans l'accès à l'emploi ou aux services de la vie courante. Dans certains territoires, telles la CC des Villes Sœurs, celle de Pont-Audemer / Val

de Risle ou encore la CA Havraise, l'écart est renforcé par un chômage plus élevé des femmes ainsi que de plus faibles niveaux de diplôme ou de qualification. Dans d'autres EPCI, comme la CC Cœur Côte Fleurie et dans une moindre mesure la CA de la Région Dieppoise, la présence d'une population féminine plus âgée conforte cet écart défavorable, un âge plus avancé pouvant entraîner une santé plus fragile et une mobilité moindre.

Dans une dizaine d'EPCI moins peuplés mais souvent situés à la frontière des grandes agglomérations (CC Inter-Caux-Vexin, Vallées de l'Orne et de l'Odon, du Canton de Crique-tot-l'Esneval, etc.), les femmes connaissent des conditions de vie plus favorables qu'en moyenne du fait qu'elles vivent plus souvent en couple et qu'elles disposent de meilleures conditions de logement et d'emploi. Néanmoins, un écart négatif subsiste par rapport aux hommes résidant dans ces mêmes territoires. La situation n'apparaît égalitaire en moyenne qu'au sein de six communautés de communes, relativement peu peuplées de surcroît (CC du Pays Fertois et du Bocage Carrougien, du Val d'Orne, Seules Terre et Mer, etc.). Dans ces territoires, les hommes vivent plus souvent seuls et sont plus fréquemment au chômage. ■

7 Les écarts entre les femmes et les hommes relèvent principalement des différences de contexte familial

Décomposition de l'écart femmes-hommes sur l'indicateur synthétique en Normandie et dans cinq EPCI où l'écart apparaît le plus élevé (en point)



Champ : population des ménages hors enfants

Note de lecture : en Normandie, plus de la moitié (- 0,12 sur - 0,21) de l'écart femmes-hommes sur l'indicateur de condition de vie est due aux différences de situations familiales vécues, notamment au fait que les femmes connaissent plus souvent que les hommes des situations de monoparentalité. Les différences de caractéristiques sociales (catégories socio-professionnelles, niveaux de diplômes, etc.) ne contribuent quasiment pas à l'écart observé.

Sources : Insee, recensement de la population 2015-exploitation complémentaire, base permanente des équipements 2015, dispositif SRCV 2015

Méthodologie

Les indices de privation ou de « défavorisation » ont été développés au cours des années 1970 dans les pays anglo-saxons. Leur construction mobilise généralement des indicateurs mesurés sur des unités territoriales (régions, communes, quartiers, etc.) qui, selon la méthode retenue (factorielle, dire d'expert, etc.), se voient attribuer une pondération pour être ensuite combinés sous la forme d'un score univarié. Ces indices, calculés à un niveau agrégé, sont finalement utilisés comme « proxy » d'une mesure de défavorisation individuelle.

S'inspirant de cette approche, nous mobilisons une sélection de variables disponibles au niveau individuel à la fois dans l'enquête statistique sur les ressources et conditions de vie (dispositif SRCV), et dans le recensement de la population. Les variables mobilisées sont susceptibles de refléter certaines privations matérielles ou sociales (âge, caractéristiques sociales, type d'activité, type de ménage, caractéristiques du logement occupé, éloignement aux services et au lieu de travail, etc.). Les pondérations sont dérivées d'une régression linéaire sur la variable mesurant sur une échelle de 0 à 10 l'appréciation subjective du bien-être individuel (la « satisfaction dans la vie en général ») présente dans l'enquête SRCV depuis 2010. Les coefficients obtenus peuvent s'interpréter comme des effets, « toutes choses égales par ailleurs », de chacune des variables sur la qualité de vie ressentie. Il est important de noter que, dans le cadre de notre étude, le sexe n'a pas été retenu parmi les variables entrant dans la construction de l'indicateur, notamment parce que son effet n'apparaît pas significatif dans la régression. L'application de ces pondérations sur les données individuelles du recensement permet finalement d'obtenir un score de privation dont la distribution peut être analysée par catégories de population, notamment par sexe, à un niveau local fin en vue de repérer les écarts et les situations de cumul de difficultés. Par commodité, ce score est normé de telle sorte que sa moyenne soit nulle et que son écart-type soit égal à l'unité sur le champ considéré.

Définitions

Ménage fiscal : ménage constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Son existence, une année donnée, tient au fait que coïncident une déclaration indépendante de revenus et l'occupation d'un logement connu à la taxe d'habitation.

Niveau de vie : le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. L'échelle de l'OCDE attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Revenu par UC des ménages avant impact du système socio-fiscal : il s'agit du revenu déclaré auquel on ajoute les produits financiers imputés, rapporté au nombre d'unités de consommation du ménage, avant prise en compte des prestations sociales et des impôts directs.

Taux de pauvreté : c'est la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté. Le seuil de 60 % du niveau de vie médian est ici retenu.

Pour en savoir plus

- Gleizes F., Grobon S., « Le niveau de satisfaction dans la vie dépend peu du type de territoire de résidence », *Insee Focus* n°139, janvier 2019.
- Brendler J., « Moins d'inégalités de revenu et une pauvreté contenue en Normandie », *Insee Analyses Normandie* n°37, novembre 2017.
- Delamare J., Gitton F., Sueur C., « Pauvreté urbaine et rurale en Normandie : le cumul des difficultés plus fort dans les villes et les zones rurales isolées », *Insee Haute-Normandie – Aval* n° 141, décembre 2013.
- Pomet C., Delpierre C., Dejardin O., Grosclaude P., Launay L., Guittet L., Lang T., Launoy G., « Construction d'un indice écologique de défavorisation à vocation européenne », *Actes des Journées de la Méthodologie Statistique* 2012.

Insee Normandie
5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)
© Insee 2019

